

FLASH EUROPE ENTREPRISE

N°66 - Mars 2024



Sommaire

A la Une	Elections Européennes : quelles sont les attentes des entreprises sur les politiques européennes ?
Dossier	Projets européens et PME : connaissez-vous les tickets de financements européens en cascade ?
Zooms sur	Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) / Transformation numérique : un jeu de cartes pour gagner du temps / Les candidatures au projet EENergy ouvertes jusqu'au 15 Mai 2024 !
A savoir	CSRD : implications et dernière évolution
Actualités	Brèves
Agenda	Evènements locaux et évènements promus

A la une

Elections Européennes : quelles sont les attentes des entreprises sur les politiques européennes ?



Fin 2023, La Direction Générale des Entreprises a organisé une consultation, relayée par le réseau EEN, pour connaître les attentes des entreprises françaises sur les politiques européennes :

- => 76% des entreprises répondantes ont dû recourir à des ressources additionnelles pour s'adapter aux réglementations de 2019-2024
- => 60% identifie les réglementations comme freinant la capacité à exercer leur activité
- => 48% estiment l'innovation technologiques et numériques comme les principaux secteurs d'opportunités (transition numérique, IA, cybersécurité, protection des données...)

Les entreprises ont fait remonter le besoin de simplifier des normes et des procédures européennes pour rester compétitifs face à la concurrence internationale. L'Allemagne et la France se sont déjà emparés de ces questions au niveau national.

En Juin 2024, faites entendre votre voix !

Pour plus d'informations sur la consultation :

[Bilan de la consultation](#)

Pour plus d'informations sur les élections européennes :

[-Site de la Commission européenne](#)

[-Maison de l'Europe et de la vallée du Rhône](#)

Source : Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Direction Générale des entreprises

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes



Dossier

Projets européens et PME : connaissez-vous les tickets de financements européens en cascade ?

Qu'est-ce que les tickets de financement européen ?

Certains projets européens prévoient une redistribution d'une partie de leur budget à destination des entreprises, principalement des PME et start-up, via le lancement de petits appels à projets. Cette redistribution sous forme de "tickets de subventions" s'appelle le financement en cascade et présente, pour les entreprises, des modalités d'accès simplifiées aux financements européens. Les financements européens en cascade ou "tickets de financements européens" (de 10 k€ à 60k€ environ) sont des appels à projets à destination des PME. Ils ont pour objectif de soutenir :

- Le développement d'une nouvelle brique technologique ou d'un nouveau produit/process/service,
- La réalisation d'un prototype ou un démonstrateur,
- L'intégration de nouvelles technologies/approches à vos produits ou process,
- La réalisation d'une étude de faisabilité,
- Ou le développement à l'international, seul ou en collaboration.



Ce type de financement reste encore peu connu des entreprises alors qu'il est très intéressant et facilement mobilisable.

Les avantages pour une entreprise ?

- Candidature individuelle ou en petit consortium (2 ou 3 partenaires)
- Dossiers légers (en moyenne autour de 10 pages)
- Des projets courts entre 3 et 18 mois avec un démarrage rapide
- Les évaluations des propositions sont gérées par le consortium qui a lancé l'appel à projet et effectuées par des experts évaluateurs indépendants et les membres du consortium
- Une gestion de projet plus agile
- Un accès facilité à des financements européens mais également à un réseau d'acteurs européens
- L'aide n'est pas comptabilisée pour les règles de minimis et pas de règle de fonds propres

Plus de 110 appels à projets actuellement ouverts !

Notre conseil : mettez en place votre stratégie de veille en contactant vos conseillers Enterprise Europe Network !

Source : Perrine POTTEVIN - Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, ppottevin@arae.fr



Zooms sur

Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)



Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) est entré en vigueur dans sa phase transitoire du 1er octobre 2023 à décembre 2025. C'est un nouvel instrument réglementaire européen qui vise à soumettre les produits importés dans le territoire douanier de l'Union Européenne à une tarification du carbone équivalente à celle appliquée aux industriels européens fabriquant ces produits. L'objectif premier de ce dispositif est de lutter contre les fuites de carbone, dans un contexte de renforcement de l'ambition climatique au niveau européen.

Si vous importez un des [produits listés à l'annexe I du règlement MACF](#), vous êtes soumis à de nouvelles obligations de rapportage trimestriel. Un premier rapport devait être déposé au registre MACF avant le 31 janvier 2024. Un délai de grâce d'un mois supplémentaire est prévu pour les déclarants ayant rencontré un dysfonctionnement du registre. Si vous n'avez pas pu respecter cette échéance, il est fortement recommandé de soumettre un rapport, même incomplet, dans les meilleurs délais, à l'aide du bouton "Request Delay". Vous aurez toujours la possibilité de modifier vos rapports après soumission, et ce jusqu'au 31 juillet 2024.

Dans tous les cas, nous vous invitons à étudier attentivement :

- Le [guide pratique](#) à destination des importateurs;
- L'enregistrement du [webinaire de présentation générale du MACF](#) (qui débute vers 31:00);
- L'enregistrement du [webinaire pratique du 16 janvier, dédié à l'utilisation du registre MACF et le dépôt des rapports trimestriels](#)

A compter de janvier 2026, le mécanisme sera pleinement opérationnel et les importations de "produits MACF" seront conditionnées au statut de "déclarant MACF autorisé". Ce statut aura valeur de licence d'importation et sera contrôlé par la douane. Elle vérifiera l'exactitude des éléments portés sur la déclaration en douane afin d'identifier les éventuelles fausses déclarations (nomenclature/quantité/origine) ayant pour effet de minorer les émissions directes réelles de l'importateur. Pour en savoir plus, consultez :

- Le [site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires](#)
- Le [site de la Douane](#).

Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires & la Douane

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes / CCI Puy de Dôme

Transformation numérique : un jeu de cartes pour gagner du temps



Vous vous questionnez sur les apports du numérique pour votre entreprise ?

Vous avez un projet de transformation ?

Nous avons créé pour vous un moyen exclusif, rapide et ludique pour vous aider à définir les actions et trouver les ressources nécessaires à votre transformation numérique : En Jeu Numérique.

Pour votre entreprise : comprendre les enjeux du numérique et dérouler un plan d'actions. Gagnez du temps, le jeu ne prend que le temps d'un échange avec nous, vous ne passerez pas un long moment à répondre à un questionnaire sans fin.

Le jeu vous propose trois types de cartes :

- ENJEUX : appréhender les enjeux pour votre entreprise, prioriser.
- ACTIONS : identifier les premières actions à mettre en place.
- RESSOURCES : trouver les ressources (financement, accompagnement, partenaires, etc.) en soutien à chaque action.

Le petit + : Traiter le sujet rapidement, aller à l'essentiel.

Règle du jeu :

Rencontrez l'un de nos chargés d'affaires. Où que vous soyez en Auvergne-Rhône-Alpes, il existe un interlocuteur de proximité. Échangez sur vos enjeux, les actions à mettre en place et les ressources à votre disposition, le temps d'un entretien dont vous fixerez la durée.

Sur chaque carte 'Ressource', un QR code donne accès à la page décrivant la ressource.

Ce jeu a été développé par l'équipe Numérique de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et dans le cadre des accompagnements sur la transition numérique des PME du réseau Enterprise Europe Network.

Source : Anne PELLEGRIN, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, apellegrin@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

Les candidatures au projet EENergy ouvertes jusqu'au 15 Mai 2024 !



Lancé par la Commission Européenne et le réseau Enterprise Europe Network, EENergy propose d'accompagner et d'encourager les PME dans leur projet de transition énergétique.

Les entreprises sélectionnées pourront bénéficier d'une subvention maximale de 10 000 euros, entièrement financée à 100 %. Ce dispositif devra réduire leur consommation énergétique d'au moins 5%, via l'investissement dans des formations, des équipements et/ou du conseil.

Pour candidater, les PME devront être accompagnées par un conseiller, qui réalise un diagnostic et un plan d'actions personnalisé et validera la candidature une fois soumise.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 Mai.

Source : <https://www.eenergy-project.eu/>

Contact : EEN Auvergne-Rhône-Alpes



A savoir

CSRD : implications et dernière évolution

La directive européenne sur la communication d'informations en matière de durabilité des entreprises, dite CSRD, est en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Elle représente une avancée majeure en matière de transparence et de promotion de pratiques commerciales et organisationnelles durables. Ses deux objectifs principaux sont l'harmonisation des pratiques de reporting à l'échelle européenne et l'orientation des flux économiques vers des organisations plus responsables.

Succédant à la NFRD et la DPEF en France, l'application progressive de la CSRD devrait concerner d'ici à 2028, 50 000 entreprises sur le territoire européen. Les entreprises concernées sont celles cochant certains critères d'obligations sur le calendrier d'application progressif. Cependant la directive étant une réglementation récente, elle est sujette à diverses modifications. De ce fait, contrairement à ce qui avait été précédemment annoncé, deux seuils d'obligations ont été modifiés le 28 février dernier (Décret n° 2024-152).

Dès 2025, ce sont donc les grandes entreprises non cotées dépassant au moins deux des trois seuils suivant qui vont être concernées par la publication d'un rapport de durabilité :

- Plus de 250 salariés
- Plus de 50 millions € de chiffres d'affaires au lieu de 40
- Plus de 25 millions € de total de bilan au lieu de 20

Aucune autre modification sur les seuils d'obligation n'a pour le moment été recensée, **mais pour rappel, à partir de 2026**, ce sont les PME cotées dépassant deux des trois seuils cités ci-après qui seront soumises à la publication d'un rapport de durabilité :

- Plus de 10 salariés
- Plus de 700 000€ de chiffres d'affaires
- Plus de 350 000€ de total de bilan

Enfin, la CSRD impose des obligations précises en termes de publication et de contenu du rapport de durabilité. Celui-ci devra être intégré au rapport annuel ou de gestion et devra contenir une analyse de double matérialité et les enjeux de l'entreprise présentés en lien avec les normes ESRS (European Sustainability Reporting Standard) basées sur les trois thématiques ESG (environnement, social, gouvernance).

Pour en savoir plus, téléchargez la fiche réglementaire CSRD et la fiche pratique sur l'analyse de double matérialité [sur notre site](#).

N'hésitez pas à contacter vos conseillers EEN pour répondre à vos interrogations.

Source : Légifrance, Commission Européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes / CCI Savoie



L'UE achève la ratification de son ambitieux accord commercial avec la Nouvelle-Zélande

L'Union européenne a ratifié le 27 novembre 2023 un accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande, après l'approbation du Parlement européen. Cet accord devrait permettre une réduction des droits de douane de 140 millions d'euros par an pour les entreprises de l'UE et augmenter le commerce bilatéral de 30 % sur une décennie, avec des exportations de l'UE estimées à 4,5 milliards d'euros par an. Les investissements de l'UE en Nouvelle-Zélande devraient également augmenter de 80 %. En plus des avantages économiques, l'accord comprend des engagements en matière de durabilité, notamment sur le climat et les droits du travail. Il renforce l'engagement de l'UE dans la région indo-pacifique et s'aligne sur sa stratégie de sécurité économique. [Publication au JOUE série L du 28 février 2024](#) de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande

Source : Commission européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Denrées alimentaires : mise à jour de la liste des substances aromatisantes!

Le règlement 1334/2008 encadre l'utilisation des arômes et substances aromatisantes dans les denrées alimentaires, avec une liste autorisée. Récemment, la Commission européenne a publié une mise à jour en deux étapes de cette liste. La première étape, par le biais du [Règlement délégué 2024/234](#), supprime certaines substances aromatisantes précédemment autorisées. La deuxième étape, via le [Règlement délégué 2024/238](#), impose des restrictions d'utilisation pour certaines substances. Cette mise à jour est effectuée périodiquement pour prendre en compte les évolutions du domaine et les risques pour la santé humaine.

Source : Eur-lex

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Rural Toolkit : le chercheur de financement

Rural Toolkit est le moteur de recherche de financements européens pour les acteurs en milieu rural. Proposé par l'Union Européenne, il permet d'identifier les financements, les profils éligibles, les points de contacts nationaux... Pour en savoir plus

Source : Union européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

L'UE adopte le 13ème train de sanctions contre la Russie

La Commission salue l'adoption par le Conseil d'un 13e train de sanctions contre la Russie. Deux ans après l'invasion brutale de l'Ukraine par la Russie. Le 13e train de sanctions se compose des principaux éléments suivants: mesures commerciales, mesures visant à encourager la coopération internationale, nouvelles inscriptions sur la liste. [Pour en savoir plus](#). Par ailleurs vous pouvez consulter:

- les [FAQ](#) sur l'application des sanctions a été mise à jour par la Commission européenne (et notamment sur des aspects pratiques de l'insertion dans les contrats de la [clause de non-réexportation vers la Russie](#))

- la [liste des éléments communs hautement prioritaire](#) a été mise à jour le 22 février. Cette liste énumère les biens à double usage interdits et les articles de technologie de pointe essentiels au développement, à la production ou à l'utilisation des systèmes militaires russes.

- Le [site de la DG Trésor](#)

Source : Commission européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Propriété intellectuelle : programme de subvention pour les PME

Le Fonds pour les PME « [Ideas Powered for business](#) » est un programme de subvention destiné à aider les petites et moyennes entreprises (PME) de l'UE à protéger leurs droits de propriété intellectuelle (PI). Il s'agit d'un moyen juridique d'éviter que les idées, produits ou services des PME, qui ont un caractère unique, ne soient copiés ou utilisés sans autorisation. La protection de la PI par l'intermédiaire du Fonds pour les PME peut couvrir de nombreux actifs différents, notamment les marques, les dessins ou modèles, les brevets et les variétés végétales. [Pour en savoir plus](#).

Source : EUIPO & INPI

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Visa par la douane française des EUR 1 : documents à fournir

La douane française rappelle dans une note du 07 février 2024 les documents à fournir lorsqu'une entreprise lui demande le visa d'un document EUR 1. Retrouvez la [note aux opérateurs](#) listant les documents à fournir pour obtenir le visa par la douane française d'EUR1. La fourniture d'un EUR 1 pour des marchandises ayant une origine préférentielle peut, dans le cadre des relations préférentielles entre l'UE et certains pays hors UE, permettre une réduction ou exonération de droits de douane à l'importation dans le pays hors UE. Il vous est possible de faire vos EUR 1 sur la [plateforme GEFI](#) avant visa par la douane.

Source : douane française

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Delta IE: proposition d'un modèle pdf pour la déclaration import

Conçu par la DGDDI, ce modèle est là pour aider les opérateurs, le cas échéant, dans l'élaboration de leur propre modèle de déclaration.

Le DAU (document administratif unique), avec son format de cases, n'existera plus avec Delta IE.

La déclaration en douane d'importation, conçue par la Commission européenne comme un message électronique, ne fait pas, à ce stade, l'objet d'un modèle harmonisé, commun à tous les Etats membres de l'Union européenne. L'administration des douanes française a donc conçu un modèle import pour sa propre interface Delta IE qui peut être généré sous format pdf. Elle le propose aux opérateurs français qui pourront s'en inspirer, avec des exigences à respecter. Ce modèle connaîtra des évolutions, notamment pour l'exportation.

Il est rappelé l'absence de valeur juridique de ce document, simple modèle d'édition en PDF, qu'il soit édité par les opérateurs ou par la DGDDI. Seuls les messages électroniques émis dans Delta IE font foi.

Retrouvez la [note aux opérateurs](#) de la douane du 24/01/24 et le [modèle de déclaration Delta IE](#) sous format pdf

Source : douane française

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Règlement européen Reach : 5 nouvelles substances extrêmement préoccupantes

L'ECHA a mis à jour le 24 janvier 2024 la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) en y ajoutant [5 substances](#). En France, un avis aux opérateurs économiques sera publié prochainement au journal officiel. Pour rappel, la présence d'une substance SVHC dans un article, en concentration supérieure ou égale à 0,1 %, est soumise à l'obligation d'information de l'article 33 de REACH, à savoir la transmission de l'information dans la chaîne d'approvisionnement (art. 33-1) et jusqu'au consommateur si celui-ci en fait la demande (art. 33-2). Par ailleurs, la mise en œuvre de la directive cadre déchets a créé l'obligation de notification à l'ECHA de ces informations via la base de données associée, dite SCIP, dans l'objectif de les mettre à disposition des opérateurs de traitement des déchets et du public.

Source : newsletter du helpdesk français Reach (29 janvier 2024)

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Entrée du Pérou dans le monde ATA

Bienvenue au Pérou, 79ème pays à adhérer à la chaîne ATA. A partir du 30 avril 2024, vous aurez la possibilité d'utiliser le carnet ATA pour l'admission temporaire de vos marchandises dans ce pays.

Deux conventions ont été signées : matériel professionnel et foires-expositions.

Source : ICC (International Chamber of Commerce)

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Rappel Suisse : suppression au 01/01/24 des droits de douane à l'importation sur les produits industriels

Cette mesure a des conséquences sur le nombre de positions tarifaires suisses et sur les preuves d'origine. La suppression des droits de douane concerne l'ensemble des marchandises des chapitres 25 à 97 du tarif des douanes suisses, à l'exception de quelques marchandises des chapitres 35 et 38 qui sont considérées comme des produits agricoles. Conséquence majeure de cette réforme pour les entreprises exportant vers la Suisse, il ne sera plus nécessaire de fournir une preuve d'origine préférentielle pour les produits concernés s'il est prévu qu'ils resteront en Suisse sans ou après transformation. Par contre, dans le cadre de la Convention Paneuromed dont font partie l'UE et la Suisse, si l'importateur suisse prévoit de transformer les produits importés avant de les réexporter, en faisant jouer les règles de cumul de l'origine, il pourrait continuer de demander d'obtenir une preuve d'origine préférentielle. A noter également que le tarif des douanes suisses sera simplifié, passant de 9114 positions tarifaires à 7511. [Pour en savoir plus et FAQ](#) . L'outil [Access2Markets](#) vous permet de retrouver la nouvelle correspondance suisse de la nomenclature douanière européenne et d'estimer les droits de douane à l'importation en Suisse

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie suisse (SECO)

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Produits médicaux

-[Publication au JOUE série L du 08 mars 2024 de la Décision d'exécution \(UE\) 2024/815](#) de la Commission du 6 mars 2024 modifiant la décision d'exécution (UE) 2021/1182 en ce qui concerne les normes harmonisées relatives aux gants médicaux non réutilisables, à l'évaluation biologique des dispositifs médicaux, à la stérilisation des produits de santé, aux emballages des dispositifs médicaux stérilisés au stade terminal et au traitement de produits de soins de santé.

-[Publication au JOUE série L du 08 mars 2024 de la Décision d'exécution \(UE\) 2024/817](#) de la Commission du 6 mars 2024 modifiant la décision d'exécution (UE) 2021/1195 en ce qui concerne des normes harmonisées relatives à la stérilisation des produits de santé et aux emballages des dispositifs médicaux stérilisés au stade terminal.

Source : Eur-lex

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Une étude confirme que le commerce de l'UE offre de nouveaux débouchés commerciaux aux exportateurs agroalimentaires de l'UE

Une étude évaluant l'impact potentiel de dix accords de libre-échange (récemment conclus ou en cours de négociation) confirme que l'approche commerciale de l'UE offre de nouvelles perspectives commerciales aux exportateurs agroalimentaires de l'UE. Les relations commerciales préférentielles permettent de diversifier les sources d'importation, ce qui rend les chaînes d'approvisionnement alimentaire de l'UE plus résilientes.

[Pour en savoir plus](#)

Source : Commission européenne

Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes



La Commission se félicite de l'accord provisoire en faveur de produits plus durables, réparables et circulaires

Le 05 décembre dernier, le Parlement européen et le Conseil de l'UE sont parvenus à un accord provisoire sur le [règlement sur l'écoconception pour des produits durables](#). La nouvelle législation contribuera à faire des produits durables la nouvelle norme dans l'UE, en leur donnant une durée de vie plus longue, en utilisant plus efficacement l'énergie et les ressources, en facilitant la réparation et le recyclage, en réduisant les substances préoccupantes et en favorisant le contenu recyclé. Elle garantira des conditions de concurrence équitables pour les produits durables sur le marché intérieur de l'UE et renforcera la compétitivité mondiale des entreprises proposant de tels produits.

Source : Site de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE
Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Fonds européen pour les PME 2024 : protégez vos marques, vos dessins ou modèles, vos brevets et vos obtentions végétales

Le [Fonds pour les PME](#) « Ideas Powered for business » est un programme de subvention destiné à aider les petites et moyennes entreprises (PME) établies dans l'Union européenne à protéger leurs droits de propriété intellectuelle (PI). Le Fonds pour les PME est une initiative de la Commission européenne mise en œuvre par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Le dépôt des demandes de subvention se fait au fil de l'eau du 22 janvier 2024 au 6 décembre 2024.

Source : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Règlement pour une industrie « zéro net » : le Conseil et le Parlement parviennent à un accord pour stimuler l'industrie verte de l'UE

Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus, le 06 février dernier, à un accord provisoire sur le règlement relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen de la fabrication de produits de technologie "zéro net", mieux connu sous le nom de [règlement pour une industrie "zéro net"](#). Le règlement vise à stimuler le déploiement industriel des technologies "zéro net" nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques de l'UE, en utilisant la force du marché unique pour renforcer la primauté de l'Europe dans le domaine des technologies industrielles vertes.

Source : communiqué de presse du Conseil de l'Union européenne
Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

La Commission lance l'entreprise commune « Semi-conducteurs » dans le cadre du règlement européen sur les puces électroniques

La Commission a officiellement inauguré aujourd'hui [l'entreprise commune «Semi-conducteurs»](#) (Chips JU), qui renforcera l'écosystème européen des semi-conducteurs et la primauté technologique de l'Europe. Elle comblera le fossé entre la recherche, l'innovation et la production, facilitant ainsi la commercialisation des idées innovantes. L'entreprise commune « Semi-conducteurs » déploiera, entre autres, des lignes pilotes pour lesquelles la Commission a annoncé aujourd'hui le premier appel bénéficiant d'un financement de l'UE s'élevant à 1,67 milliard d'euros. Ce montant devrait être complété par des financements de la part des États membres, pour atteindre 3,3 milliards d'euros, auxquels s'ajouteront également des fonds privés.

Source : European Commission – Press Corner
Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Projets de R&D sur l'énergie et les transports : Identifiez vos futurs partenaires européens

La Commission européenne finance les projets de R&D collaboratifs au travers du programme Horizon Europe, et lance de nombreux appels à projets. Ces projets collaboratifs regroupent en général une dizaine de partenaires, et les PME/Start-up sont recherchées pour les briques technologiques qu'elles peuvent apporter au partenariat. Afin de faciliter la mise en relation entre entreprises et laboratoires/universités intéressés, un événement de networking virtuel est organisé les 25 et 26 avril.

Source : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises
Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Accords entre le Conseil et le Parlement pour le renforcement des capacités de l'UE en matière de cybersécurité

La Commission se félicite de l'accord politique auquel le Parlement européen et le Conseil sont parvenus, le 6 mars dernier, concernant le règlement sur la cybersolidarité, proposé par la Commission en avril 2023.

Le règlement sur la cybersolidarité renforcera la solidarité au niveau de l'UE afin de mieux détecter les menaces et incidents de cybersécurité, de mieux s'y préparer et de mieux y réagir. Cet accord intervient à un moment crucial pour la cybersécurité de l'UE, étant donné que le paysage des cybermenaces dans l'UE continue d'être affecté par les événements géopolitiques.

Source : press Corner – European Commission
Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Le partenariat européen, BATT4EU, publie la nouvelle stratégie de l'Europe quant à l'innovation en matière de batteries

L'Europe aspire à devenir un leader mondial dans le domaine de l'innovation en matière de batteries. À cette fin, BATT4EU a [publié une nouvelle stratégie](#) pour la recherche et l'innovation recommandant les priorités en matière de R&I pour lesquelles un financement public devrait être alloué de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

Source: site du partenariat BATT4EU

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Développement de l'Intelligence artificielle en Europe - La Commission booste son soutien aux start-ups et PME de l'UE

La Commission européenne a [adopté une série de textes](#) dédiés au développement de l'Intelligence artificielle en Europe.

Elle veut apporter son meilleur soutien aux start-ups et PME afin de leur permettre d'émerger plus rapidement et de garantir la souveraineté technologique de l'Europe dans ce domaine. Cette initiative fait suite à l'accord politique conclu en décembre 2023 sur l'Acte de l'UE sur l'Intelligence Artificielle (AI en anglais). La première loi globale au monde sur l'intelligence artificielle qui soutiendra le développement, le déploiement et l'adoption d'une IA digne de confiance dans l'Union Européenne.

Source: site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Les programmes d'aide aux entreprises et à l'innovation pour les femmes chefs d'entreprise

Le Conseil européen de l'innovation et l'Agence exécutive des PME contribue à la réalisation de l'objectif de la Commission de parvenir à une 'Union pour l'égalité' par le biais de différents programmes qui fournissent, entre autres, le financement, des services d'accélérateur d'entreprises, un accompagnement et des partenariats commerciaux aux femmes chefs d'entreprise. [Découvrez tous les programmes qui soutiennent les femmes innovantes](#), les entrepreneurs et les chercheurs.

Source: EISMEA

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

L'EIT lance l'Académie européenne du solaire

L'EIT continue de s'attaquer au déficit de compétences en lançant l'Académie européenne du solaire lors du son [Sommet européen à Bruxelles fin février dernier](#). La nouvelle académie soutiendra les technologies et les PME européennes en mettant fortement l'accent sur la formation et la requalification des employés. Elle reflétera également l'intention de l'EIT de mobiliser son réseau établi pour libérer une nouvelle vague d'innovations stratégiques qui accroissent la compétitivité et la durabilité de l'Europe. À ce jour, l'écosystème de l'EIT a créé 2 000 nouveaux produits et services et a soutenu plus de 7 800 jeunes entreprises qui ont levé plus de 7 milliards d'euros d'investissements privés.

Source: European Institute of Innovation and Technology

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

La Commission présente de nouvelles initiatives visant à renforcer la primauté industrielle européenne dans le domaine des matériaux avancés

La Commission a [proposé le 27 février une stratégie globale](#) visant à progresser vers la primauté industrielle de l'UE dans le domaine des matériaux avancés – une technologie générique essentielle très importante pour la double transition écologique et numérique. La communication intitulée « Des matériaux avancés pour assurer la primauté industrielle » propose des mesures concrètes en vue de faire coïncider les priorités en matière de recherche et d'innovation et les investissements dans l'UE, de manière à assurer la primauté de l'Europe sur cette technologie clé. Cette initiative très attendue par les États membres et l'industrie constitue la première étape d'une approche européenne commune des matériaux avancés, jetant les bases de mesures ultérieures.

Source: press Corner – European Commission

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

En 2022, la croissance des investissements en R&D des entreprises européennes a doublé

En 2022, l'industrie européenne a largement augmenté ses investissements dans le domaine de la recherche et du développement (R&D), selon l'édition 2023 du tableau de bord de l'EU sur les investissements en R&D industrielle. La croissance des investissements privés en R&D dans l'UE n'a jamais été aussi élevée depuis 2015 et a plus que doublé par rapport à 2021, atteignant 13,6 % en 2022. En comparaison, le taux de croissance des investissements en Chine, qui dépassait les 25 %, est presque descendu jusqu'à 16 % et celui des entreprises américaines est passé de 16 % à 12,6 %. Les 2500 plus grands investisseurs en R&D du monde repris dans le tableau de bord ont enregistré un nouveau montant total record d'investissements en R&D, à près de 1 250 milliards d'euros, en hausse de 141 milliards d'euros par rapport à 2021. Dans l'ensemble, les entreprises américaines sont à l'origine de plus de 42 % des investissements en R&D des 2 500 entreprises ayant le plus investi en R&D, tandis que l'UE et la Chine se disputent la deuxième place (leur part s'élevant respectivement à 17,5 % et 17,8 %).

Source: press Corner – European Commission

Contact : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises



Agenda

Evènements organisés en Auvergne-Rhône-Alpes :

Journées d'information, missions et bourses de technologies transnationales...

📍 Evènements locaux

Avril 2024

2 avril, CCI Annecy

Formation : Maitriser les règles Incoterms de l'ICC 2020

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

2 avril, CCI Annecy

RENDEZ-VOUS INPI : protéger votre marque, votre création graphique, votre innovation

[Pour en savoir plus](#)

Contact : CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes – Tél. 04 50 33 72 00

4 avril, CCI Savoie

Maitriser les règles incoterms® de l'ICC 2020

Acquérir ou développer les notions de bases pour une première activité dans le domaine du commerce international. [Pour en savoir plus](#)

Contact : Lilian MILLET, CCI Savoie, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, lmillet@savoie.cci.fr – Tél. 04 79.75.57.65

9 avril, Lyon

Les financements européens pour les PME innovantes

Matinée d'informations sur les financements européens pour les PME innovantes. [Pour en savoir plus](#)

Contact : Maud Schneider, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, mschneider@arae.fr, – Tél : 04 37 37 85 81

11 avril, Maison de la Vigne et du Vin, route de St André - Apremont

Viticulteurs, la douane vous accompagne

Les services de la Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects (DRDDI) de Chambéry vous invitent à une session d'informations. [Pour en savoir plus](#)

Contact : Lilian MILLET, CCI Savoie, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, lmillet@savoie.cci.fr – Tél. 04 79.75.57.65

16 au 18 avril, à Grenoble

Mountain Planet – Alpexpo, sur le stand CCI Savoie

Un évènement business à ne surtout pas manquer pour les professionnels de la montagne. Rencontrez vos conseillers de proximité pour des renseignements et exposer vos besoins. [Pour en savoir plus](#)

Contact : Lilian MILLET, CCI Savoie, CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, lmillet@savoie.cci.fr – Tél. 04 79.75.57.65

25 avril, CCI Annecy

Formation : Etablir l'état récapitulatif TVA et la déclaration statistique EMEBI

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

25-26 avril, en ligne

Matchmaking Event on Horizon Europe upcoming calls - Climate, Energy and Mobility

Evènement de networking dédié aux appels à projets du programme Horizon Europe sur les thématiques énergie/transport.

Contact : Maud Schneider, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, mschneider@arae.fr, – Tél : 04 37 37 85 81

Mai 2024

7 mai, CCI Annecy

RENDEZ-VOUS INPI : protéger votre marque, votre création graphique, votre innovation

[Pour en savoir plus](#)

Contact : CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes – Tél. 04 50 33 72 00

21 mai, CCI Grenoble

Formation : Les fondamentaux des prestations de services à l'international

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, chloe.rouland@grex.fr – Tél. 04 76 28 29 43

23 mai, CCI Formation à La Pardieu, Clermont-Ferrand

Permanence en Propriété Industrielle

Rendez-vous téléphoniques individuels gratuits pour les PME auvergnates avec un Conseiller en propriété industrielle de la CNCPI.

Contact : Audrey RAIBON, CCI Puy de Dôme, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, audrey.raibon@puy-de-dome.cci.fr – Tél : 04 73 43 43 90

27 et 28 mai, CCI Annecy

Formation : Les fondamentaux du commerce international

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

27, 28 et 30 mai, CCI Grenoble

Formation : La douane et l'entreprise

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, chloe.rouland@grex.fr – Tél. 04 76 28 29 43

28 mai, CCI Annecy

Atelier technique : Entrepreneurs, quelles sont les conditions et démarches pour travailler en Suisse ?

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

Juin 2024

Juin 2024, en ligne et à Lyon

Le mois du financement européens en cascade

Petits appels à projets d'innovation, d'internationalisation et de formation à destination des startups et PME.

Contact : Perrine POTTEVIN, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, ppottevin@arae.fr – Tél : 07 86 34 22 93

3 et 4 juin, CCI Grenoble

Formation : Les biens et technologies à double usage (BDU)

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, chloe.rouland@grex.fr – Tél. 04 76 28 29 43

4 juin, CCI Annecy

RENDEZ-VOUS INPI : protéger votre marque, votre création graphique, votre innovation

[Pour en savoir plus](#)

Contact : CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes – Tél. 04 50 33 72 00

11 juin, CCI Grenoble

Webinaire « Export : profitez des avantages de l'origine préférentielle

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Carole Gros-Jean, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, carole.gros-jean@grex.fr – Tél. 04 76 28 28 38

20 et 21 juin, CCI Grenoble
Formation : Export control

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, chloe.rouland@grex.fr – Tél. 04 76 28 29 43

25 juin, CCI Grenoble
Formation : Le e-commerce à l'international

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, chloe.rouland@grex.fr – Tél. 04 76 28 29 43

27 juin, CCI Annecy
Formation : crédit Documentaire (CREDOC) et Lettre de Crédit Standby

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

27 et 28 juin, CCI Grenoble
Formation : Maîtrisez vos règles d'origine pour gagner de nouveaux marchés

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, chloe.rouland@grex.fr – Tél. 04 76 28 29 43

Juillet 2024

1er juillet, CCI Grenoble
Formation : Etablir la facture export : mentions obligatoires et recommandées

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Chloé Rouland, CCI Grenoble Grex, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, chloe.rouland@grex.fr – Tél. 04 76 28 29 43

9 et 10 juillet, CCI Annecy
Formation : sécuriser les opérations triangulaires impliquant un pays hors UE

[Pour en savoir plus](#)

Contact : Geneviève Bouchet, CCI Haute-Savoie, CCI Auvergne-Rhône-Alpes, gbouchet@haute-savoie.cci.fr – Tél. 04 50 33 72 42

 **Evènements promus**

Avril 2024

26 mars – 10 avril, Lille & en ligne
International B2B Meetings on Cybersecurity | Forum InCyber 2024

RDV B2B sur la cybersécurité en marge du salon InCyber

Contact : Raphaël TEIXEIRA, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, rteixeira@arae.fr, – Tél : 06 15 06 81 15

23-26 avril 2024, à Frankfurt & 01 avril au 31 mai 2024, en ligne
Smart & Technical Textiles 2024

Convention d'affaires internationale hybride sur le salon TechTextil en Allemagne

Contact : Sara-MAIEZ-TRIBUT, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, smaiez-tribut@auvergnerhonealpes-entreprises.fr – Tél : 04 82 25 03 92



Contact : CCI Auvergne-Rhône-Alpes

Coordinateur du Consortium Auvergne-Rhône-Alpes

Salvatrice BUFALINO

Tél. 04 72 11 43 08

een@auvergne-rhone-alpes.cci.fr / <https://ara.een-france.fr>



L'Europe à la portée de votre entreprise.

